



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

À la session ordinaire du 5 février 2018

Étaient présents :

le maire	M. Robert Duteau
les conseillères et les conseillers :	Mme Sylvie Faille Mme Estelle Muzzi M. André Lafrance Mme Vicky Landry-Bergeron M. Denis Robert M. Daniel Garceau

formant quorum sous la présidence du maire.

Aussi présent, le Directeur général, secrétaire-trésorier, M. Daniel Striletsky.

Pensée

RÉSOLUTION 2018-20

Il est proposé par Mme Vicky Landry-Bergeron, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour de la session ordinaire du 5 février 2018 et que soit ajouté le point suivant : Points # 13 b) : Travaux de responsabilité municipale, 17 c) Conférence Drummondville III.

1. Adoption de l'ordre du jour de la session ordinaire du 5 février 2018
2. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 8 janvier 2018
3. Acceptation et paiement des comptes du mois de janvier 2018
4. Adoption du nouveau Code d'éthique et de déontologie des élus
5. Résolution : Modification à la programmation du TECQ
6. Résolution : Demande de prolongation pour la concordance de nos règlements au Schéma de la MRC
7. Résolution : Intérêt de participation de la Municipalité aux appels d'offres regroupés de la MRC
8. Résolution : Ajustement des assurances pour les bâtiments
9. Résolution : Choix de modifications pour les contrats d'appel d'offres pour recyclage et ordures avec la MRC
10. Résolution : Recherche d'un (e) préposé (e) pour le bureau
11. Élection municipale : Dépôt des listes de dépenses
12. Service Incendie :
 - a) Résolution : Adoption du Plan de mise en œuvre de l'An 5 du schéma de couverture de risque en incendie
 - b) Résolution : Autorisation au Ministère de la Sécurité Publiques DSI-2003
 - c) Résolution : Modifications à faire à la salle Jules-Romme
 - d) Remerciement du Comptoir familial Le Butin pour la guignolée
 - e)
13. Voirie :
 - a) Résolution : Clôture St-André / Dupuis
 - b)
14. Parc :
 - a) Résolution : autorisation temporaire des chiens au Parc
 - b) Résolution : autorisation d'achat d'un système de communication
 - c) Résolution : autorisation pour fréquence privée avec frais annuels
 - d)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

15. Bibliothèque :

a)

16. Divers :

a) Résolution : Entériner le Rapport du dépouillement de l'arbre de Noël

b) Résolution : Achat de dollar Caravane pour don ou autre

c) Résolution : Autorisation de vente et horaire de la Caravane des cultures

d)

17. Information :

a) Procès-verbal de la MRC 2017-12-13

b) Avis public de la liste des séances ordinaires de la MRC

c) Dossier de dérogation au *Règlement sur le Prélèvement des Eaux et de leur Protection*

d) Promotion pour la Maison des Jeunes de Beaujeu

e) Accusé de réception du PM Trudeau & Ministre des Forêts
Résol. 2018-15

f) Remerciement du Butin pour le don pour les paniers de Noël

g)

18. Correspondance

19. Période de question

20. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 2018-21

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la session ordinaire du 8 janvier 2018.

RÉSOLUTION 2018-22

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soient acceptés et payés les comptes du mois de janvier 2018 de la liste en annexe.

Du chèque 55925 au chèque 56108 inclusivement, le total est:
197 187.42\$

Le fonds de roulement est de : 650 000.00\$

Le montant disponible au fonds de roulement pour 2018 est de : ... 650 000,00\$

Les intérêts du mois ne sont pas encore comptabilisés.

LE CONSEILLIER, ANDRÉ LAFRANCE, DONNE AVIS DE MOTION QUE SERA PRÉSENTÉ À LA PROCHAINE SESSION DU CONSEIL UN RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 147-2, RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX ET DONNE AVIS DE DISPENSE DE LECTURE.

RÉSOLUTION 2018-23

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soient demandées des offres de service, avec taux horaire, à des firmes d'avocats.

RÉSOLUTION 2018-24

Il est proposé par Mme Vicky Landry-Bergeron, appuyé par M. André Lafrance que soit faite une analyse comparative des coûts et services de la FQM et de l'UMQ.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2018-25

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit adopté le **projet** de règlement numéro 147-3 – Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

RÉSOLUTION 2018-26

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit modifiée la résolution 2014-242, soit la programmation du TECQ 2014-2018, pour l'année 2018 en remplaçant la construction à neuf du garage municipal pour l'asphaltage du chemin de la Grande-Ligne et que cette modification soit partie intégrante de la programmation du volet Programmation de travaux.

RÉSOLUTION 2018-27

- la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

RÉSOLUTION 2018-28

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville a adopté, en août 2014, son Schéma d'Aménagement et de Développement Révisé (SADR), lequel est entré en vigueur le 22 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville a adopté, au mois de septembre 2016, le règlement URB-205-1, ce règlement a pour objet de modifier les affectations du sol du SADR (dossier relatif au Parc Safari), lequel est entré en vigueur le 29 novembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE par l'exercice de concordance, la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle a une obligation de réviser son Plan et ses règlements d'urbanisme, afin qu'ils soient conformes aux objectifs, aux orientations et autres dispositions du SADR de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 59.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du SADR adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR, soit avant le 22 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a maintenant bien entamé les démarches requises relatives à la révision de ces instruments d'urbanisme (notamment, en précisant l'échéancier d'élaboration avec le consultant au dossier), en accord avec le règlement URB-205 et avec le règlement URB-205-1 de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1), le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire peut prolonger, à la demande d'une municipalité, un délai ou un terme que leur impartit la Loi, si ce délai n'est pas expiré ou si ce terme n'est pas accompli;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

QUE le conseil municipal demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de prolonger jusqu'au 30 juin 2018 le délai d'adoption du plan et des règlements d'urbanisme de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle en concordance avec le SADR, le règlement numéro URB-205 et au règlement URB-205-1, de la MRC des Jardins-de-Napierville.

QUE le conseil municipal demande qu'une copie de cette résolution soit transmise à la MRC des Jardins-de-Napierville.

RÉSOLUTION 2018-29

Il est proposé par Mme Vicky Landry-Bergeron, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit autorisée la direction de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle à entamer des recherches pour les services d'un(e) préposé(e) pour le bureau municipal et que le choix sera entériné par le Conseil.

RÉSOLUTION 2018-30

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit adopté le Plan de Mise en Œuvre de la 5e année du schéma de couverture de risque incendie tel que présenté au Rapport de la MRC.

RÉSOLUTION 2018-31

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle communique au ministre de la Sécurité publique, en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie, tous les renseignements relatifs aux incendies survenus sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les renseignements communiqués au ministre de la Sécurité publique par la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle sont stockés dans une banque de données administrée par le ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Sécurité publique ne peut, en vertu de l'article 150 de la Loi sur la sécurité incendie, révéler les renseignements relatifs au point d'origine, aux causes probables ou aux circonstances d'un incendie qui lui ont été communiqués en application de l'article 34 ni communiquer un document obtenu en vertu de cet article sans le consentement de son auteur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle souhaite que le coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville doit obtenir un privilège d'accès aux renseignements communiqués au ministre par la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Estelle Muzzi, secondé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Le Conseil autorise le ministère de la Sécurité publique à donner un privilège d'accès au coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville afin que ce dernier puisse consulter les renseignements transmis au ministre de la Sécurité publique par la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie.

RÉSOLUTION 2018-32

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soient autorisés les travaux au centre communautaire Jules-Romme pour l'enlèvement du petit toit, côté sud, au-dessus de la sortie de ventilation de la cuisine ainsi que la modification des poignées du robinet de la cuisine du centre Jules-Romme.

RÉSOLUTION 2018-33

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soient autorisés les usagers du Parc à être accompagnés de leur chien, en laisse, sur le territoire du Parc pour les dates suivantes et qu'un rappel soit émis aux propriétaires de chien, qu'ils doivent avoir en leur possession un petit sac pour les excréments :

- Les 17-18 février 2018
- Les 17-18 mars 2018
- Les 14-15 avril 2018
- Les 12-13 mai 2018
- Les 16-17 juin 2018
- Les 14-15 juillet 2018
- Les 18-19 août 2018
- Les 15-16 septembre 2018
- Les 13-14 octobre 2018
- Les 17-18 novembre 2018
- Les 15-16 décembre 2018

RÉSOLUTION 2018-34

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit accepté et entériné le rapport du dépouillement de l'arbre de Noël du 3 décembre 2017.

RÉSOLUTION 2018-35

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle autorise l'achat de dollar Caravane pour un montant de 100.00\$, que ces dollars serviront à différents tirages durant l'année et que le maire soit autorisé à signer l'entente avec le CLD Jardins-de-Napierville / la Caravane des Cultures.

RÉSOLUTION 2018-36

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle autorise la Caravane des Cultures à vendre sur son territoire aux dates et endroits indiqués à l'Entente avec la Caravane des Cultures.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2018-37

Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle autorise le remboursement des frais d'inscription et des frais relatifs à la « Conférence Drummondville III » pour les conseillers voulant y assister.

RÉSOLUTION 2018-38


Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle s'engage à faire, sur son site Internet ainsi que dans les circulaires lorsque c'est possible, la promotion des activités de la Maison des Jeunes de Beaujeu.


Présentation de la correspondance.

Ouverture de la période des questions par le président

- Mme Janet St-Hilaire intervient concernant une cloche de vêtement installée au dépanneur qui n'est pas pour le Butin. Envoyer une circulaire de notre Butin pour en aviser la population.
- M. Lafrance fait mention de la demande d'accès à l'information de Mme Barry qui est présente en salle.
- Mme St-Hilaire intervient concernant les pancartes de la municipalité
- Demande sur la réclamation dans le dossier des douanes
- Intervention concernant l'interdiction de fumer de la marijuana dans les lieux publics.
- M. Normand Deneault intervient concernant le fort volume de trafic sur le rang Saint-André.
- M. Alain Beaudin intervient concernant la réforme cadastrale
- Demande pour faire les recherches afin de faire diminuer la vitesse sur le rang Saint-André.
- N'ayant pas d'intervention, le président clos la période de questions.

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. André Lafrance et résolu à l'unanimité que soit levée la session ordinaire du 5 février 2018.


M. Robert Duteau
Maire


M. Daniel Striletsky
Directeur-général, secrétaire-trésorier